Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

Les Eco Maires

Communiqué de presse

POLLUTEC 2016 :

L'ANPCEN ET LES ECO MAIRES DEVIENNENT PARTENAIRES

L'ANPCEN et Les Eco Maires ont décidé de conjuguer leurs efforts et leurs actions pour prévenir la pollution lumineuse et accroître la qualité de la nuit en France en privilégiant une approche globale de l'éclairage et de ses effets par les communes et leurs partenaires.

Paris, le 1er décembre 2016 – Anne-Marie Ducroux, Présidente de l'ANPCEN, et Guy GEOFFROY, Président de l'Association Nationale Les Eco Maires, ont signé ce 1er décembre à l'occasion du salon Pollutec une convention de partenariat. Ainsi les deux associations s'engagent à renforcer leurs actions communes, à la fois au niveau national et local, pour réduire et prévenir les nuisances lumineuses sur les territoires des communes adhérentes aux Eco Maires et les accompagner dans la prise en compte du nouveau cadre légal et réglementaire (lois Grenelle, loi de transition énergétique, loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

Leurs actions conjointes viseront notamment à :

- **Favoriser l'échange et la diffusion d'informations** relatives aux orientations élaborées respectivement par l'ANPCEN et Les Eco Maires autour des enjeux de la biodiversité et, plus largement, sur les enjeux pluriels de la qualité de la nuit, de l'éclairage public durable et de la prévention des nuisances lumineuses.
- **Sensibiliser les communes aux enjeux de la qualité de la nuit et encourager des coopérations locales avec le partage de pratiques adaptées** : l'ANPCEN accompagnera Les Eco Maires à partir de sa veille scientifique, technique et institutionnelle, de ses analyses de données, de ses publications, recommandations et outils (charte d'engagement, cartographie etc). Les Eco Maires apportent leur expertise des communes adhérentes et favorisent la prise en compte des actions de prévention des nuisances lumineuses dans leurs schémas et documents de référence, dans leurs choix de rénovation de l'éclairage et dans leurs actions à l'égard de la biodiversité et des paysages. Les communes adhérentes aux Eco Maires seront également invitées à contribuer au suivi de la qualité de la nuit en France grâce à la plateforme interactive ouverte par l'ANPCEN. Des outils pédagogiques communs pourront être mis au point. Une valorisation commune des bonnes pratiques sera organisée.
- **Relayer largement auprès des communes l'opération Villes et Villages Etoilées** : ce label national biennal, créé en 2009 par l'ANPCEN pour valoriser les démarches d'amélioration de l'environnement nocturne par les collectivités, a déjà été décerné à 570 communes de France. Pour la prochaine édition prévue en 2017, les communes adhérentes aux Eco Maires seront encouragées à répondre et Les Eco Maires prendront part au jury national.

« *Les élus ont de plus en plus conscience des enjeux multiples de l'éclairage et de la nécessité d'une approche plus globale pour la rendre cohérente ; la protection de l'environnement nocturne est inscrite désormais dans la loi sur la biodiversité, votée en juillet 2016, les paysages nocturnes sont reconnus comme un patrimoine commun de la nation et les nuisances lumineuses, avec notre action, figurent dans 4 lois. Cependant, la quantité de points lumineux et de lumière émise la nuit continue de croître en France ; de nouvelles préoccupations émergent avec l'installation des LEDs dont les effets sur la santé et la biodiversité sont réels bien qu'encore peu connus. De plus en plus de maires sont soucieux de prendre des décisions*

averties sur tous ces enjeux. Ce partenariat va permettre de soutenir et accompagner les communes qui souhaitent progresser avec une approche globale et responsable de l'éclairage extérieur. » souligne Anne-Marie Ducroux, Présidente de l'ANPCEN.

Guy GEOFFROY, Président de l'association Les Eco Maires, commente : « *La récente loi relative à la reconquête de la biodiversité marque un nouveau tournant dans la définition et la compréhension de l'environnement car sa protection concerne aussi le milieu nocturne. L'objectif de l'Association Les Eco Maires est d'accompagner les élus dans la mise en application de ce nouveau cadre notamment dans la gestion de la lumière artificielle de la nuit. Nos collectivités adhérentes ont déjà anticipé cette législation avec une modernisation de leur éclairage public qui endigue la pollution lumineuse néfaste pour la biodiversité. En plus de ces références nationales, notre partenariat avec l'ANPCEN permettra d'approfondir notre expertise, notre méthodologie dans l'accompagnement, et notre élaboration des futures formations et évènements ».*

Relations Médias : Claire Flin - 06 95 41 95 90 - clairefline@gmail.com - presse@anpcen.fr
Site ANPCEN: www.anpcen.fr **- Twitter :** @anpcen

Relations Médias : Yéza LUCAS - 01 53 59 58 02 – cm@ecomaires.com
Site Les Eco Maires : www.ecomaires.com **- Twitter :** @ecomaires – **Facebook :** Eco Maires Officiel

A propos de l'ANPCEN

L'ANPCEN est la seule association nationale dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit, et qui **développe une expertise sur le sujet depuis près de 18 ans.** Elle développe conjointement une action de plaidoyer national et une action locale, entièrement bénévoles. Pour viser la cohérence, l'ANPCEN a choisi une approche globale des enjeux de la lumière : biodiversité et paysages, énergie et climat, sommeil et santé, sécurité, écoconception et déchets, dépenses publiques, observation astronomique, etc. Elle réunit plus de 100 associations membres et ainsi mobilisent plus de 8000 personnes. Elle a reçu l'agrément national des associations de protection de l'environnement. Son action et ses outils sont soutenus par le ministère de l'Environnement et de nombreux partenaires.

Plaidoyer national
L'ANPCEN a participé à chaque phase consultative et législative des Lois Grenelle de l'environnement. Elle a fait inscrire, les enjeux des nuisances lumineuses dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015 et, en 2016, dans la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Elle contribue aux consultations sur les décrets et arrêtés relatifs aux nuisances lumineuses, à l'extinction des vitrines, façades et bureaux non occupés, sur les trames vertes et bleues, l'efficacité énergétique, les PCAET…. Elle participe à la révision d'une norme expérimentale de l'AFNOR et suit les certificats d'économie d'énergie liés à l'éclairage public. Elle a notamment publié en 2015 une étude inédite « Eclairage du 21ème siècle et biodiversité », une série vidéos de témoignages d'élus et un état de la pollution lumineuse en France, perçue au sol à partir de sa cartographie originale.

Actions locales
Toute l'année, l'ANPCEN agit également en même temps, au plus près des élus, des techniciens territoriaux, des citoyens, des syndicats d'énergie, des aménageurs du territoire et de ses partenaires : pédagogie, conférence, stands, animations locales…. Elle apporte bénévolement des recommandations et des outils issus de son expertise de terrain et d'une veille technique et scientifique indépendante. Elle organise et décerne le label national Villes et Villages étoilés : 570 communes labellisées. Elle propose aux communes une charte d'engagement volontaires : près de 300 communes engagées. Elle recense les communes qui pratiquent déjà une réduction de la durée d'éclairement, avec des extinctions en milieu de nuit : 12 000 communes sont concernées.

A propos de l'Association Les Eco Maires

Créée en 1989, l'Association **Les Eco Maires** fédère et agit pour et avec près de 1900 communes ou EPCI qui font de la promotion de l'environnement et du Développement durable une priorité de leur mandat. Après plus de 26 ans d'activités, **Les Eco Maires** est le premier réseau national d'élus mobilisé sur les problématiques environnementales et de développement durable. De précurseur en terme politique, méthodologique, le réseau est devenu un réel outil pour les acteurs du territoire afin de répondre aux enjeux locaux et nationaux.

L'environnement : pour les élus, par les élus, et avec les élus
Les Eco Maires accompagne les communes dans le développement de leur programme en faveur de l'environnement par un soutien technique et méthodologique, une série de conseils juridiques, et une mobilisation des acteurs locaux. Les communes adhérentes peuvent bénéficier de formations afin de leur présenter les expériences innovantes et réussies des collectivités locales en matière de préservation et de mise en valeur de l'environnement. Cette mission, appuyée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, se couple avec l'organisation d'évènements comme les Assises Nationales de la Biodiversité : près de 800 participants depuis 2011.
Les collectivités appuient aussi Les Eco Maires dans la mise en place des programmes nationaux de protection de l'environnement. L'association cherche aussi à mettre en valeur les réalisations et projets de ses adhérents comme l'illustre l'enquête du Comité français de l'UICN « Initiatives innovantes des collectivités françaises pour la préservation de la biodiversité ».

Une implication multiple
Impliqués et acteurs dans la réalisation des engagements nationaux, Les Eco Maires contribuent à l'impulsion de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). Les Eco Maires participent activement au suivi de la mise en place des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et relayent de nombreux évènements.
Les Eco Maires veillent à mettre en relief les synergies communes des différentes structures en atteste ses partenariats avec le Fonds de Dotation pour la Biodiversité (FDB), de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) – avec la création du Concours national « Villes de Miel » - avec l'association Noé, ou encore avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Un engagement international
Les élus français des Eco Maires ont participé à la préparation de la Conférence des Parties (COP) sur la Biodiversité de Nagoya (2010), d'Hyderabad (2012), et de Cancùn (2016) ; ainsi qu'à la 17ème Conférence des Parties (CoP) de la CITES à Johannesbourg.
Avec le réseau Eco Maires Afrique, une coopération décentralisée, sur les questions environnementales, est vigueur avec les élus francophones d'Afrique de l'Ouest et Subsaharienne. Cette implication permet aux collectivités africaines d'orienter une partie des moyens alloués à cette coopération sur des programmes de préservation, de restauration, et de valorisation de la nature et des espèces.

Qualité de la nuit : quelques chiffres-clé
www.anpcen.fr

Eclairage public

- **11 millions de points lumineux** (pour l'éclairage public) **:** l'Ademe fait apparaître **2 millions de points lumineux en plus** dans sa dernière étude (2014)

- **de 2100 à 3500** heures : c'est l'évolution des durées d'éclairement de 1992 à 2005 ; avec en 2012, une « moyenne » de 3300 heures

- **entre 10 lux et jusqu'à plus de 100 lux au pied des luminaires** : ce sont les niveaux d'éclairement au sol, et, suivant l'uniformité de l'éclairage, entre 1 lux et 20 lux à mi-distance entre les luminaires. Pour comparaison, l'éclairement maximal au sol de la lumière naturelle nocturne de pleine lune est de **moins de 0.25 lux**

- **160 W :** puissance moyenne encore utilisée par point lumineux de l'éclairage public ; La dernière étude de l'Ademe de 2014 indique que la puissance de chaque point lumineux n'a diminué que de **10W** depuis 2005…

  - **insuffisante diminution des puissances installées** = pas de diminution de la quantité globale de lumière émise, malgré l'amélioration de l'efficacité énergétique et du rendement lumineux
  - **= + 89 % de points lumineux** de 1992 à 2012 par l'extension ou/et la densification des réseaux (villes, périurbain, rural) pour le seul éclairage public
  - **= + 94 % de lumière artificielle émise la nuit depuis 1990,** pour le seul éclairage public

Eclairages extérieurs, publics ou privés, en plus

- **3,5 millions d'enseignes lumineuses,** avec une puissance totale installée proche de 750 MW

- **multiplication des plans lumière :**
  . Accroissement d'éclairages d'ambiance : plus de lumière peu orientée ou intrusive
  . Accroissement des éclairages ponctuels de spectacle et multicolores : monuments, façades, balayages lumineux aériens, etc
  . Accroissement des éclairages de milieux naturels : ponts, berges et milieux aquatiques urbains, parcs et jardins, arbres, falaises naturelles, etc…

- **façades, vitrines ou bureaux non occupés éclairés toute la nuit,**

- **publicités lumineuses :** accroissement du nombre, de la taille et de la luminance des publicités lumineuses,

- etc

Quelques tendances et enjeux

- **évolutions de la composition spectrale de la lumière** : les lampes orangées sont de moins en moins prescrites au bénéfice de lampes à fortes composantes blanc – bleu, d'une luminance plus élevée, souvent éblouissantes. Selon sa composition, la lumière émise peut avoir plus ou moins d'effets sur le vivant : les lumières bleues pénètrent davantage les milieux naturels et l'atmosphère.

- **enjeux de l'orientation de la lumière** : bien des matériels et leurs installations ne dirigent pas suffisamment la lumière vers la surface utile. Une meilleure orientation des lumières permet la réduction des éblouissements possibles, des lumières intrusives dans les habitations, l'éclairement de milieux naturels environnant, et les flux de lumière qui partent vers le ciel ou latéralement.

- **augmentation générale des prescription d'équipements en LEDS** à forte composante de lumière blanche et bleue, à forte luminance et à effets stroboscopiques, en méconnaissance de leurs effets et performances à long terme sur le vivant. La durée de vie annoncée n'a été testée ni en situation extérieure, ni sur la durée de vie annoncée.

- **effets sur la vision et la santé des LEDS à documenter de manière indépendante :** cf les alertes sanitaires de l'ANSES en 2010. Un nouvel avis de l'ANSES est attendu courant 2017, inscrit dans le plan national santé environnement n°3. Il devrait faire un point à jour des alertes sanitaires précédentes, sur la vision notamment, et des effets environnementaux des Leds.

- **effets sur l'environnement et performance globale environnementale à documenter :**
  « *La technologie des LED, qui présente certains avantages par rapport aux autres types d'éclairage (efficacité énergétique, durée de vie), est en pleine évolution mais la qualité de la lumière (température de couleur, indice de rendu de couleur) émise par ces lampes ne présente pas toujours le même niveau de performances que les autres sources d'éclairage. À l'heure actuelle, l'impact environnemental des LED est nettement moins bon que les autres types d'éclairage.* » Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – expertise collective – octobre 2010.

- **Les effets sur la biodiversité et les paysages** de l'accroissement de lumière artificielle ne font pas l'objet d'une politique nationale actuellement.

Consommation énergétique et bilan climatique

- **5.6 milliards de kWh :** consommation de l'éclairage public en France, en 2012 : équivalente à 2005.

- **2 milliards de kWh :** consommation électrique des enseignes lumineuses

- **42%** de la consommation électrique des collectivités locales de la France métropole en kWh[1] sont dus à l''éclairage public (58% pour l'outre-mer)

- **85 kWh/habitant** en 2012 **:** en 2000, on constatait 91 kWh/habitant en France, soit plus du double de la situation en Allemagne (43 kWh/habitant) En 2005, on évoluait à 92 kWh/habitant en France pour 55 kWh/habitant en Allemagne.

- **Pertes entre 30 et 40 % :** l'ADEME et EDF estiment entre 30 et 40% la perte d'énergie pour les communes du fait d'une mauvaise qualité, d'une surpuissance des sources ou de la vétusté des installations dédiées à l'éclairage public.

- **Gaz à effet de serre :** toute énergie inutile génère pour sa production, son approvisionnement, ses équipements et son transport, des émissions de gaz à effet de serre à diviser pourtant par 4 et des déchets nucléaires à éviter. La performance carbone sur le cycle de vie des installations lumineuses et des lampes n'est pas renseignée pour les acheteurs.

  - **La réduction d'énergie consommée ne se traduit pas aujourd'hui par une diminution de la quantité de lumière émise la nuit :** les courbes d'évolution de 1960 à 2015 le démontrent.
  - **Le bilan climatique global de l'éclairage n'est pas documenté, ni suivi en France.**

Eco-conception - Collecte et recyclage

- **moins de 50 %... :** c'est objectif national de collecte minimal à partir de 2016, filière de recyclage non mature pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) – 1 % a été collecté en 2014.

- **consommation de terres rares** : augmentation forte avec la généralisation des LEDS, entraînant une **dépendance française croissante aux importations.**

Budgets publics

- **2ème poste d'investissement déclaré par les communes**

- **1er poste d'investissement déclaré dans les 2 à 3 ans à venir par les communes**
- **+ 40 % : l'évolution du coût en euros** de l'électricité dédiée à l'éclairage public (Ademe 2014)
- **de 25 à plus de 50% :** le potentiel d'économies budgétaires par de meilleurs usages notamment !
- **37%** : l'éclairage sur le coût de la facture d'électricité des communes métropolitaines (en €)
- **1er poste** de dépense des communes dans les DOM (en €)

[1] Source : Enquête ADEME – SOFRES 2005 et 2014

- **Pour une approche globale des coûts :** aux coûts de fonctionnement doivent être ajoutés les coûts de maintenance et d'équipement des communes (rénovation et nouvelles installations).
- **X3 :** cela conduit à un coût global de l'éclairage public correspondant à près du triple de la facture d'électricité liée à l'éclairage public.

Qu'est-ce que les « nuisances lumineuses » ?

Les nuisances lumineuses combinent des aspects quantitatifs et qualitatifs d'effets de la lumière artificielle nocturne :

- **Augmentation de la quantité globale de lumière artificielle nocturne émise**
- **Dans différentes parties du spectre des lumières** (ou « couleurs » des lampes utilisées) ayant plus ou moins d'impacts sur le vivant
- **Rupture de l'alternance nette entre le jour et la nuit**
- **Halos lumineux**
- **Eblouissements**
- **Lumières intrusives** (sur les façades et entrant dans les maisons ou appartements)
- **Propagation de la lumière à distance des sources dans l'atmosphère ou dans les milieux** (nécessité de nouvelles solidarités territoriales)
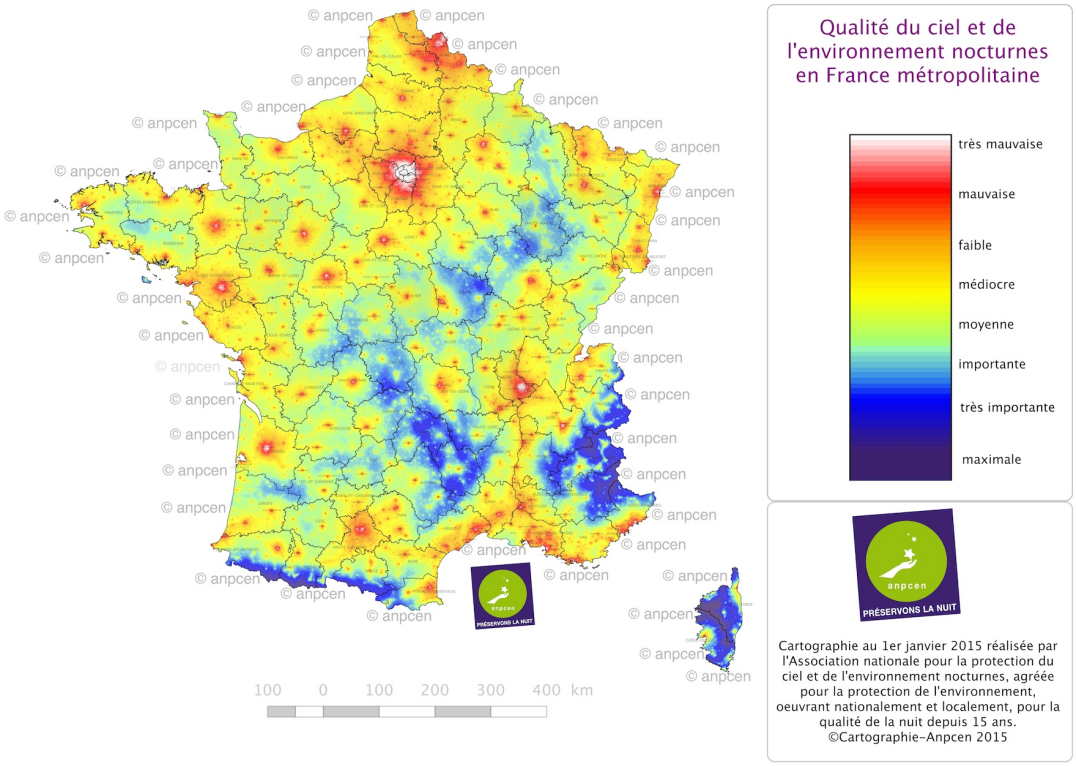
Cartographie de la qualité de la nuit en France © anpcen, 2015